



## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

### Groupe de travail des Parties

#### Quatrième réunion

Madrid (Espagne), 26 novembre 2015

## Rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail des Parties

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Participation .....	3
B. Questions d'organisation .....	4
II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants .....	4
III. Désignation des centres de liaison nationaux .....	4
IV. Promotion et renforcement des capacités .....	5
A. Synergies avec les organisations partenaires .....	5
B. Ateliers sous-régionaux .....	6
C. Outils électroniques .....	6
D. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale .....	7
E. Autres activités pertinentes .....	7



V.	Mécanismes concernant l'examen du respect des dispositions et la présentation de rapports .....	8
VI.	Mise en œuvre du programme de travail actuel pour le Protocole, y compris les questions financières .....	9
VII.	Troisième session de la Réunion des Parties .....	9
VIII.	Calendrier des réunions .....	10
IX.	Adoption de décisions et résultats de la réunion .....	10

## I. Introduction

1. La quatrième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue le 26 novembre 2015 à Madrid<sup>1</sup>. Elle s'est déroulée dans le cadre de la « Semaine des RRTP », organisée à Madrid par le Gouvernement espagnol, au cours de laquelle se sont également tenues la table ronde internationale conjointe sur les registres des rejets et transferts de polluants (24 et 25 novembre 2015)<sup>2</sup>, la dix-huitième réunion de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les registres des rejets et transferts de polluants (23 et 24 mai 2016) et la neuvième réunion du Bureau du Protocole (27 novembre 2015).

### A. Participation

2. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la réunion : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Hongrie, Israël, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Union européenne.

3. Ont également participé à la réunion les délégations des États signataires du Protocole suivants : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Tadjikistan et Ukraine.

4. Les délégations de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de l'Équateur, du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Turkménistan étaient également présentes.

5. Ont également assisté à la réunion des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Étaient également présents des représentants des organisations non gouvernementales (ONG), organes et instituts suivants : Centre Aarhus du Turkménistan, Centre Aarhus de l'Ukraine, Centre d'information Aarhus – Vlore (Albanie), Comité du développement durable et de l'environnement de la Confédération espagnole des entreprises et de l'industrie (CEOE), EX Research Institute Ltd. (Japon), Institut de hautes études internationales et du développement (Suisse), Oficemen – Association espagnole du ciment, Centre régional pour l'environnement du Caucase (Arménie), Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (Hongrie), Association espagnole de l'électricité (UNESA) (Espagne), Conseil national de la recherche (CSIC) (Espagne) et Centre Aarhus d'Erevan (Arménie). Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole était également présent. De plus, des représentants d'organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales de défense de l'environnement ont pris part à la réunion, et beaucoup d'entre elles ont coordonné leurs contributions dans le cadre de l'ECO-Forum européen.

<sup>1</sup> On trouvera des informations concernant la réunion, y compris la liste des participants, la documentation et les exposés présentés et transmis au secrétariat par les délégations à l'adresse [http://www.unece.org/prtr\\_wgp4.html](http://www.unece.org/prtr_wgp4.html).

<sup>2</sup> On trouvera d'autres informations concernant la table ronde à l'adresse [http://www.unece.org/prtr\\_grt2015/](http://www.unece.org/prtr_grt2015/).

## B. Questions d'organisation

6. M<sup>me</sup> Tina Skårman (Suède), Présidente de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, a ouvert la réunion.

7. La Présidente a informé le Groupe de travail que, pour offrir les mêmes avantages aux délégations anglophones, francophones et russophones, la réunion se clôturerait par une liste de décisions et de conclusions qui serait communiquée par courrier électronique environ quarante minutes avant la fin de la réunion et présentée oralement par elle-même pour adoption, afin d'en faciliter l'interprétation. La liste adoptée des décisions et conclusions serait distribuée aux participants par courrier électronique après la réunion et serait incorporée dans le rapport.

8. Le Groupe de travail a pris note de l'information communiquée par la Présidente et adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/1.

## II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

9. Le secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les RRTP. Depuis l'adoption du Protocole en 2003, 38 États en sont devenus signataires et le nombre des Parties au Protocole était de 33 à l'heure actuelle. Le Protocole est entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, tenue à Maastricht (Pays-Bas) du 2 au 24 juillet 2014, aucun État n'y avait adhéré<sup>3</sup>.

10. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement de la ratification du Protocole sur les RRTP et a encouragé les signataires et d'autres États intéressés à adhérer au Protocole dans les meilleurs délais.

## III. Désignation des centres de liaison nationaux

11. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement de la désignation des centres de liaison nationaux (PRTR/WG.1/2013/Inf.1)<sup>4</sup>, conformément à la décision prise par la Réunion des Parties à sa première session (Genève, 20-22 avril 2010) (ECE/MP.PRTR/2010/2, par. 32). Parmi les États parties, seule la Slovaquie n'avait pas encore à ce jour désigné de centre de liaison. Les États signataires suivants n'avaient pas encore désigné de centre de liaison : Bosnie-Herzégovine, Grèce, Italie et Tadjikistan. Le Groupe de travail a appelé les gouvernements qui n'avaient pas encore à ce jour désigné de centre de liaison à en désigner un dans les meilleurs délais.

---

<sup>3</sup> Des renseignements sur l'état des ratifications sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

<sup>4</sup> Une liste des centres de liaison nationaux peut être consultée à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/envppcontacts-fp/envppfpnew.html>.

## IV. Promotion et renforcement des capacités

### A. Synergies avec les organisations partenaires

12. S'agissant des organisations partenaires, la Présidente a ouvert la séance par un résumé des débats de la dernière réunion des représentants des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (Genève, 26 octobre 2015).

13. Un représentant de l'OCDE a rendu compte des travaux de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP, qui consistent à appuyer les efforts des États en matière de registres des rejets et transferts de polluants en mettant de nouvelles méthodes et de nouveaux outils à leur disposition. Actuellement, les activités de l'Équipe spéciale visent principalement à aider les pays à établir des systèmes RRTP harmonisés, à améliorer les RRTP existants et à promouvoir l'utilisation des données issues des RRTP dans le contexte de la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national et mondial.

14. Le représentant du PNUE a présenté les activités du PNUE se rapportant aux RRTP, lesquelles portent sur trois domaines : a) organisme chargé de la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial<sup>5</sup> en vue d'aider les pays à faire des RRTP un mécanisme d'établissement de rapports dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) ; b) action dans le contexte de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone)<sup>6</sup> et de son Plan d'action pour la Méditerranée ; et c) communication en direction du secteur privé dans le cadre du programme du PNUE sur les substances et produits chimiques, particulièrement auprès des acteurs de l'industrie textile. S'agissant de ce travail, le représentant du PNUE a souligné que les cadres juridiques mis en place par les différents pays étaient particulièrement importants pour définir et mettre en œuvre les activités relatives aux RRTP à l'échelon national. Certains acteurs du secteur privé considéraient par ailleurs les RRTP comme le mécanisme le plus approprié pour informer le public de la performance environnementale des sites de production et communiquer avec les collectivités locales sur les améliorations de la gestion des produits chimiques que ces dernières attendent de leur part.

15. Un représentant de l'UNITAR a également parlé de l'exécution du projet mondial financé par le Fonds pour l'environnement mondial concernant la mise en œuvre des RRTP en tant qu'outil de communication sur les polluants organiques persistants, de diffusion de l'information et de sensibilisation, projet dont le PNUE était l'organisme de mise en œuvre. Le principal objectif du projet était de démontrer que les RRTP constituaient un outil important pour mettre en œuvre les obligations d'établissement de rapports au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Stockholm, tirer des enseignements et établir des documents d'orientation à cette fin.

16. Le représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a présenté le projet mis en œuvre par le Centre pour appuyer la constitution et la promotion de RRTP dans les pays des Balkans occidentaux et en République de Moldova. Le projet, financé par le programme consultatif d'assistance du Ministère fédéral allemand de l'environnement, avait notamment pour objectif de développer les capacités des autorités et des opérateurs chargés des communications régulières, d'accroître la transparence des

<sup>5</sup> Voir <http://www.unep.org/dgef/AboutUNEPGEF/tabid/54444/Default.aspx>.

<sup>6</sup> Voir <http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001004>.

décisions relatives aux RRTP et d'aider les pays à améliorer leurs pratiques de gestion des RRTP.

17. Le Groupe de travail a pris note des exposés et remercié toutes les organisations partenaires de l'appui qu'elles ont apporté à la poursuite de la mise en œuvre de systèmes RRTP, renforçant ainsi les capacités des pays à adhérer au Protocole.

18. De plus, le Groupe de travail :

a) A demandé aux organisations partenaires et aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement de travailler en étroite collaboration, lorsque cela était possible, afin de créer des synergies visant à favoriser la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux RRTP ;

b) A prié les gouvernements de renforcer la coopération entre les experts du Protocole sur les RRTP et les experts chargés des Conventions de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, sur les effets transfrontières des accidents industriels, sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, des conventions du PNUE sur les produits chimiques et d'autres accords pertinents, ainsi qu'avec les experts participant aux projets relatifs au registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) menés par les organisations internationales, afin d'assurer une coordination et une synergie au niveau national.

19. Rappelant le paragraphe 7 de la Déclaration de Maastricht sur la transparence, une locomotive pour la démocratie environnementale (Déclaration de Maastricht) (ECE/MP.PP/2014/27/Add.1-ECE/MP.PRTR/2014/2/Add.1)<sup>7</sup>, le Groupe de travail a encouragé les gouvernements et les acteurs à étudier les synergies possibles pour mettre en œuvre le Protocole et le Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement (SEIS).

## B. Ateliers sous-régionaux

20. Le secrétariat et les délégations ont présenté des informations sur les ateliers sous-régionaux destinés à promouvoir la sensibilisation sur le Protocole. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées et chargé le secrétariat d'organiser un atelier sous-régional pour les pays d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale en 2016. Il a encouragé les gouvernements et les partenaires à étudier la possibilité d'appuyer l'atelier par des contributions matérielles ou financières.

## C. Outils électroniques

21. Le secrétariat a rendu compte des faits nouveaux qui intéressent les outils électroniques, y compris le mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale<sup>8</sup> et le portail mondial PRTR.net<sup>9</sup>. De plus, un représentant de l'OCDE a présenté une nouvelle version de l'ensemble d'outils d'aide à la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques<sup>10</sup> du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques<sup>11</sup>. L'ensemble d'outils offrait aux

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/mop5&mopp2/hls.html>.

<sup>8</sup> Voir <http://aarhusclearinghouse.unece.org/>.

<sup>9</sup> Voir <http://prtr.net>.

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse <http://iomtoolbox.oecd.org/>.

<sup>11</sup> Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a été créé en 1995 pour renforcer la coopération et améliorer la coordination en matière de sécurité chimique. Les neuf organisations participantes sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

gouvernements une plateforme interactive de collaboration entre les différents ministères, organismes et autres acteurs concernés.

22. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de continuer à travailler en étroite coopération avec l'OCDE et l'UNITAR pour promouvoir une utilisation efficace du portail mondial PRTR.net et de PRTR Learn, et il a encouragé les gouvernements et les partenaires à envisager de contribuer financièrement à la modernisation du portail PRTR.net.

#### **D. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale**

23. S'agissant de la promotion du Protocole à l'échelle mondiale, le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les efforts conjoints menés par la CEE et l'OCDE pour organiser la deuxième table ronde internationale sur les registres des rejets et transferts de polluants, ainsi que la coopération engagée avec le PNUE et l'UNITAR dans ce contexte. Il a pris note des résultats de la table ronde et prié le secrétariat de préparer, en coopération avec l'OCDE et dans les trois langues de travail de la CEE, un rapport officiel à soumettre au Groupe de travail à sa prochaine session. Il a en outre chargé le Bureau et le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une troisième rencontre mondiale et de continuer de promouvoir le Protocole au niveau mondial.

24. Le Président du Groupe de coordination des registres des rejets et transferts de polluants<sup>12</sup> a présenté les travaux du Groupe et invité les pays et les organisations à y participer. Les objectifs du Groupe étaient étroitement liés aux thèmes traités lors de la deuxième table ronde internationale sur les RRTP. Son but principal était de promouvoir et améliorer la coordination entre les différentes organisations internationales, les gouvernements et les autres acteurs. Il s'est également attaché à faire le point sur les activités menées à l'échelle mondiale, par exemple pour promouvoir la mise en œuvre des RRTP, améliorer l'utilisation des données issues des registres et recenser les possibilités de développement des RRTP.

25. Après un premier échange sur le rôle du Protocole dans la réalisation des objectifs de développement durable<sup>13</sup>, le Groupe de travail a chargé le Bureau de préparer, avec le concours du secrétariat, une note traitant des liens entre le Protocole et les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale.

#### **E. Autres activités pertinentes**

26. L'Arménie et le Bélarus ont présenté les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre des RRTP et la promotion du Protocole dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (PRTR/WG.1/2015/Inf.2). Le Groupe de travail a pris note du rapport, remercié les pays qui avaient répondu à l'enquête et exprimé sa gratitude à l'Arménie et au Bélarus pour avoir présenté les résultats de l'enquête.

---

l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'OCDE, le PNUE, l'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

<sup>12</sup> Voir <http://www.unece.org/env/pp/prtr/intlcgimages/about.html>.

<sup>13</sup> Résolution A/70/1 de l'Assemblée générale. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>.

## V. Mécanismes concernant l'examen du respect des dispositions et la présentation de rapports

27. Le secrétariat a fait le point sur la composition du Comité d'examen du respect des dispositions. M. Ralid Ajabboune (France), élu par la Réunion des Parties à sa deuxième session, avait fait savoir au secrétariat qu'il n'était pas en mesure de continuer de siéger au Comité. Suite à cette démission, la France avait désigné M. Nicolas Encausse pour remplacer M. Ajabboune. Conformément au paragraphe 5 de l'article 22 et au paragraphe 2 de l'article 23 du règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe) et suivant la structure et les fonctions du Comité d'examen du respect des dispositions et les procédures d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/2, annexe), le Bureau examinerait cette nomination à sa prochaine réunion<sup>14</sup>.

28. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a rendu compte des activités du Comité depuis la dernière réunion du Groupe de travail et présenté deux documents : « Questions systémiques relatives à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et recommandations sur la manière de les régler » (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/5) ; et « Projet de directives pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants » (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/6).

29. La Présidente du Groupe de travail a rappelé que ces documents avaient été préparés dans le cadre d'un processus consultatif au cours duquel les Parties et les acteurs avaient eu la possibilité de faire des commentaires lors de deux cycles de consultations, en mars et mai 2015. Répondant aux inquiétudes, la Présidente a indiqué que le document « Questions systémiques relatives à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et recommandations sur la manière de les régler » proposait des orientations flexibles que les Parties pouvaient utiliser pour résoudre les difficultés couvertes dans la Déclaration de Maastricht et au paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole.

30. Après examen, le Groupe de travail a décidé que les participants pourraient envoyer par écrit et avant le 20 janvier 2016 leurs commentaires concernant les deux projets de documents. Il a prié le Président du Comité d'examen du respect des dispositions de mettre la dernière main aux deux documents, en coopération avec le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en tenant compte des commentaires qui auraient été adressés, et de les soumettre au Groupe de travail des Parties pour un dernier examen à sa cinquième réunion, après quoi les documents seraient soumis à la Réunion des Parties pour examen à sa troisième session, en 2017.

31. Dans le contexte du débat sur les questions systémiques relatives à l'application du Protocole, l'ECO-Forum européen a présenté les premiers résultats d'une enquête sur le stockage des substances dangereuses dans des installations obsolètes, qu'il avait menée auprès des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le Groupe de travail a remercié l'ECO-Forum européen d'avoir réalisé cette enquête et de lui avoir présenté ses résultats.

32. S'agissant du mécanisme de présentation de rapports, le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat en ce qui concerne la situation relative à la présentation des rapports nationaux d'exécution depuis la deuxième session de la Réunion des Parties, et a prié la Slovaquie, qui était la seule Partie à ne pas l'avoir encore fait, de soumettre son rapport de toute urgence.

<sup>14</sup> On trouvera le document contenant cette décision à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/mopp1.html#/>.



## VI. Mise en œuvre du programme de travail actuel pour le Protocole, y compris les questions financières

33. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail actuel, le Groupe de travail :

a) A pris note du rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2011-2014 et 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/3) ;

b) A pris note du rapport sur les contributions et les dépenses se rapportant à la mise en œuvre des programmes de travail pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2011-2014 et 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/4, ainsi que de la note informelle sur les contributions reçues entre le 15 août et le 16 novembre 2015 (PRTR/WG.1/2015/Inf.3) ;

c) A pris note des informations communiquées par le secrétariat sur la situation de ses ressources humaines et financières ainsi que des informations sur les contributions prévues.

34. Le Groupe de travail a également pris note des informations communiquées par la Présidente concernant la suppression du poste d'appui administratif financé par le prélèvement de 13 % au titre des dépenses d'appui au programme. Il s'est déclaré vivement préoccupé par cette décision et a prié la CEE d'étudier la possibilité de reconsidérer cette décision à l'avenir et de réattribuer le poste d'appui administratif en question au service du Protocole.

35. Le Groupe de travail a par ailleurs accueilli avec satisfaction le travail accompli par le secrétariat et s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des contributions et par le faible nombre d'annonces de contributions. Il a aussi constaté les difficultés posées par le caractère limité et imprévisible des ressources financières.

## VII. Troisième session de la Réunion des Parties

36. S'agissant de la troisième session de la Réunion des Parties, le Groupe de travail :

a) A pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant les résultats connexes de la dix-neuvième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention (Genève, 17-19 juin 2016)<sup>15</sup> ;

b) A pris note des dates possibles proposées par le secrétariat pour la troisième session, qui pourrait se tenir vers fin juin ou fin septembre 2017 ;

c) A pris note avec intérêt de la déclaration d'intérêt du Gouvernement monténégrin concernant l'organisation de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus et a invité le secrétariat à se tenir en rapport avec le Monténégro sur ce sujet ;

d) A invité les autres Parties intéressées à faire connaître au secrétariat leur intérêt éventuel concernant l'organisation de la manifestation d'ici à janvier 2016, sachant également que la session serait organisée à la suite de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, et a demandé au secrétariat de se tenir en rapport avec les Parties potentiellement intéressées sur ce sujet ;

<sup>15</sup> Voir ECE/MP.PP/WG.1/2015/2, disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/wgp19.html#/>.

e) A chargé le Bureau de prendre la décision au sujet du pays hôte et du calendrier avant la prochaine réunion du Groupe de travail, selon qu'il conviendra, et de rendre compte au Groupe de travail sur ce point à sa prochaine réunion.

## **VIII. Calendrier des réunions**

37. Le Groupe de travail a pris note des réunions prévues pour 2016<sup>16</sup>.

## **IX. Adoption de décisions et résultats de la réunion**

38. Le Groupe de travail a adopté les principaux résultats et décisions présentés par la Présidente à la réunion (PRTR/WG.1/2015/Inf.4) et a demandé au secrétariat de mettre la dernière main, en consultation avec le Président, au rapport dans lequel figurent les résultats et décisions adoptés.

39. M<sup>me</sup> Guillermina Yanguas Montero, Directrice générale chargée de la qualité et de l'évaluation environnementales et de la protection de la nature au Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, a remercié les participants et a souligné le rôle du Protocole, instrument international important pour faire en sorte que l'information environnementale soit accessible aisément à tous les acteurs.

40. La Présidente a clos la réunion et remercié les participants pour leurs contributions, les interprètes et le secrétariat pour leur appui, et le pays hôte pour son excellente organisation de la manifestation.

---

<sup>16</sup> On trouvera un calendrier des réunions prévues pour 2016 à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/public-participation/meetings-and-events.html>.